

Avocat spécialiste en « Droit du numérique et des communications

»

écrit par Marine de la Clergerie | 11/11/2021

Sur proposition du Conseil National des Barreaux (CNB), la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » évolue et devient « Droit du numérique et des communications ».

Me Marine de la Clergerie est titulaire de la mention de spécialisation droit du numérique et des communications.

Les compétences professionnelles dans le domaine du droit du numérique et des communications ont été validées par un jury et attestées par un certificat délivré par le CNB.

La liste des avocats spécialistes en droit du numérique et des communications est disponible à l'adresse suivante : <https://consultation.avocat.fr/avocats/specialistes-droit-des-nouvelles-technologies-de-l-informatique-et-de-la-communication.html>

Références

- [Arrêté du 20 octobre 2021](#)
- Site du CNB sur les [mentions de spécialisations](#) et [FAQ](#) - spécialisation
- [Liste des avocats spécialistes](#)